RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00112
Numéro SIREN : 972 501 126
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS BARBIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/025524

& LEG FRAIS
4e GAMME
S.A.S
Yon Lug - 6 BÉNITE
12 79 - 01 23
45 734,71 € - 26 00023
Intracommunautaire 501 126

LEGUMES FRAIS
4e et 5e
- 69310 PIE
- Fax 04 7
€ - Siret 972
taire FR 52

Comptes Annuels

RCS 972 501 126.

FRUITS & LEGUMES FRAIS
4e et 5e GAMME
S.A.S
Parc de A7 rue Yon Lug - 69310 PIERRE BÉNITE
Tél. 04 78 54 12 79 - Fax 04 72 12 01 23
S.A.S. au capital de 45 734,71 € - Siret 972 501 126 00023
Identifiant intracommunautaire FR 52 972 501 126

Bilan (Actif - Passif)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 782	3 410	3 372	5 633
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	52 571	50 528	2 043	3 446
Autres immobilisations corporelles	276 207	217 240	58 967	80 043
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 850		3 850	2 450
Autres immobilisations financières	3 090		3 090	1 090
ACTIF IMMOBILISE	**342 500**	**271 178**	**71 322**	**92 662**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	85 333		85 333	88 816
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	910 904	22 488	888 416	950 241
Fournisseurs débiteurs	52 850		52 850	26 901
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				28 637
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	76 090		76 090	71 127
Autres créances	30 703		30 703	8 500
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	228 965		228 965	342 642
Charges constatées d'avance	32 067		32 067	47 498
ACTIF CIRCULANT	**1 416 911**	**22 488**	**1 394 423**	**1 564 362**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 759 411**	**293 665**	**1 465 746**	**1 657 023**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)	28 701		28 701	

Voir rapport de l'expert comptable

Bilan (Actif - Passif)

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 573	4 573
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 171	5 171
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	426 019	425 953
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 594	67
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	485 093	481 499
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	74 204	85 030
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 204	85 030
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4	4
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	58 355	91 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 128	746 571
Dettes fiscales et sociales	137 708	159 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	92 253	92 253
DETTES (1)	906 448	1 090 494
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 465 746	1 657 023
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	906 448	1090 494
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4	4
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	6 788 590	6 430 320
Production vendue	8 165	4 356
Autres produits	99 108	84 209
Total	**6 895 863**	**6 518 885**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	4 878 785	4 579 928
Variation de stock (m/ses)	3 484	-54 309
Autres achats & charges externes	995 956	1 094 558
Total	**5 878 225**	**5 620 177**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 017 639**	**898 708**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	39 459	38 189
Salaires et Traitements	659 121	593 302
Charges sociales	269 028	246 309
Amortissements et provisions	43 787	39 826
Autres charges	1 933	1 032
Total	**1 013 328**	**918 659**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 311**	**-19 950**
Produits financiers	504	
Charges financières	1 304	1 486
Résultat financier	**-800**	**-1 486**
RESULTAT COURANT	**3 511**	**-21 436**
Produits exceptionnels	1 008	49 396
Charges exceptionnelles	925	27 894
Résultat exceptionnel	**83**	**21 502**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 594**	**67**

Voir rapport de l'expert comptable

LEGUMES FRA
4e et 5e GAMM
COMPTES ANNUELS
Lyon Lug - 69310 PIERRE BÉNITE
12 73 - Fax 04 72 12 01

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Ventes de Marchandises	6 788 590	100,00	6 430 320	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	4 882 269	71,92	4 525 619	70,38
MARGE COMMERCIALE	**1 906 321**	**28,08**	**1 904 701**	**29,62**
Production vendue	8 165	100,00	4 356	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Cie de matières et sous-traitance				
MARGE DE PRODUCTION	**8 165**	**100,00**	**4 356**	**100,00**
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**6 796 755**	**100,00**	**6 434 676**	**100,00**
MARGE BRUTE GLOBALE	**1 914 486**	**28,17**	**1 909 057**	**29,67**
Autres achats et charges externes	995 956	14,65	1 094 558	17,01
VALEUR AJOUTEE	**918 530**	**13,51**	**814 499**	**12,66**
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et verst assimilés	39 459	0,58	38 189	0,59
Charges de personnel	928 149	13,66	839 611	13,05
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-49 078**	**-0,72**	**-63 301**	**-0,98**
Reprises s/ charges et Transferts	69 439	1,02	21 880	0,34
Autres produits	29 669	0,44	62 329	0,97
Dot. amortissements et provisions	43 787	0,64	39 826	0,62
Autres charges	1 933	0,03	1 032	0,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 311**	**0,06**	**-19 950**	**-0,31**
Quote part résultat en commun				
Produits financiers	504	0,01		
Charges financières	1 304	0,02	1 486	0,02
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**3 511**	**0,05**	**-21 436**	**-0,33**
Produits exceptionnels	1 008	0,01	49 396	0,77
Charges exceptionnelles	925	0,01	27 894	0,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**83**		**21 502**	**0,33**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 594**	**0,05**	**67**	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BARBIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 465 746 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 594 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 6 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 2 à 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Voir rapport de l'expert comptable

Faits caractéristiques

Les produits constatés d'avance sont maintenus. "La convention d'occupation temporaire imposée par la Communauté Urbaine de Lyon n'a pas permis à la Société BARBIE de consommer une indemnité d'éviction"

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	24 089		17 307	6 782
Immobilisations corporelles	324 583	15 243	11 048	328 778
Immobilisations financières	3 540	9 000	5 600	6 940
Total	352 212	24 243	33 955	342 500
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	18 456	2 261	17 307	3 410
Immobilisations corporelles	241 094	37 722	11 048	267 768
Immobilisations financières				
Total	259 550	39 982	28 355	271 178
ACTIF NET				71 322

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 089		17 307	6 782
Immobilisations incorporelles	**24 089**		**17 307**	**6 782**
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 571			52 571
- Installations générales, agencements aménagements divers	115 849	10 590		126 439
- Matériel de transport	124 287	1 922	9 232	116 977
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 352	2 731	1 816	32 268
- Emballages récupérables et divers	524			524
Immobilisations corporelles	**324 583**	**15 243**	**11 048**	**328 778**
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 540	9 000	5 600	6 940
Immobilisations financières	**3 540**	**9 000**	**5 600**	**6 940**
ACTIF IMMOBILISE	352 212	24 243	33 955	342 500

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 456	2 261	17 307	3 410
Immobilisations incorporelles	**18 456**	**2 261**	**17 307**	**3 410**
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 125	1 403		50 528
- Installations générales, agencements aménagements divers	92 209	13 626		105 835
- Matériel de transport	84 765	16 351	9 232	91 883
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 937	6 167	1 816	19 288
- Emballages récupérables et divers	59	175		233
Immobilisations corporelles	**241 094**	**37 722**	**11 048**	**267 768**
ACTIF IMMOBILISE	**259 550**	**39 982**	**28 355**	**271 178**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 109 553 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 850		3 850
Autres	3 090		3 090
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	910 904	882 203	28 701
Autres	159 643	159 643	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	32 067	32 067	
Total	**1 109 553**	**1 073 912**	**35 641**
Prêts accordés en cours d'exercice	7 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	5 600		

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Rrr a obtenir avr a recev.	20 348
Divers prod. a recevoir	30 349
Total	**50 697**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	18 683	3 805		22 488
Total	**18 683**	**3 805**		**22 488**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		3 805		
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 45 734,10 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000	15,24

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	85 030		10 826		74 204
Total	**85 030**		**10 826**		**74 204**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			10 826		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4	4		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 128	618 128		
Dettes fiscales et sociales	137 708	137 708		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 355	58 355		
Produits constatés d'avance	92 253	92 253		
Total	**906 448**	**906 448**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourniss.fact.non parvenues	164 516
Dettes prov./conges payes	49 277
Charges sociales s/congés à payer	20 541
Charges a payer	10 712
Total	**245 047**

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	32 067		
Total	**32 067**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	92 253		
Total	**92 253**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	925	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		508
Produits des cessions d'éléments d'actif		500
TOTAL	**925**	**1 008**

Voir rapport de l'expert comptable

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

MENTION SPECIALE COVID-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation aura des impacts sur notre situation postérieurement à la date de clôture, sans toutefois remettre en cause la convention de continuité d'exploitation. Compte tenu du caractère récent de cet état d'urgence prononcé par l'OMS en date du 30 janvier 2020, la société n'est pas en capacité d'en apprécier les impacts chiffrés éventuels. A la date d'arrêté de ces états financiers, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	57 253
Engagements de crédit-bail mobilier	238 225
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**295 478**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

RCS 372 501 126.

L'AN DEUX MIL VINGT 29 JUIN A 14 HEURES

L'associé unique, la société SAS FINANCIERE LB, s'est réuni en assemblée générale, sur convocation au siège social de ladite société.

Le bordereau et le récépissé de la lettre d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Le présent procès-verbal comporte :

– le résultat de chaque vote;
– le texte de chaque délibération.

1°) Rappel de l'ordre du jour

La présente réunion a pour objet de présenter les comptes annuels de l'exercice 2019 clos au 31 décembre 2019

2°) Ordre du jour complémentaire

Elle a pour objet de décider de l'affectation des résultats de l'exercice soit un 3593.87 € bénéfice de l'exercice 2019.

3°) Feuille de présence

L'actionnaire présent a signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.
Il totalise toutes les voix, les questions figurant à l'ordre du jour peuvent être votées.

4°) Résumé des débats

L'actionnaire a consulté le bilan de l'exercice 2019 établi par le cabinet d'expertise comptable ORFIS.

5°) Adoption des résolutions

• Résolution n° 1

Approbation des comptes de l'exercice 2019

Résolution adoptée à l'unanimité des voix.

• Résolution n° 2

FRUITS & LEGUMES FRAIS
4e et 5e GAMME

Espace A7 rue Yon Lug - 69310
TEL. 04 78 84 12 73 - Fax
S.A.S. au capital de 45 734,71€ - SIREN
Identification Intracommunautaire

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019 soit un bénéfice de 3593.87 € en " autres réserves"

Résolution adoptée à l'unanimité des voix.

6°) Conventions spéciales

[redacted]

déductible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PIERRE BENITE

Signature du Président

Monsieur Laurent BARBIE

Certifié conforme
Laurent Barbie

SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SADEC LYON
5 rue Gorge de Loup
69009 LYON
Tel +33 (0)4 72 85 60 60
Fax +33 (0)4 72 85 60 69
Mail accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

BARBIE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 45 735 €

Siège social : Rue de Yon Lug
69310 PIERRE BENITE

RCS LYON : 972 501 126

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Certifié conforme
Romuald Baehr
PDC

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris
Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00
Siège administratif - 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80
SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z – N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BARBIE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « événements postérieurs à la clôture » exposé dans les autres informations de l'annexe des comptes annuels concernant le COVID-19.

3. Justification des appreciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 10 juin 2020

SADEC
Représenté par Marc PROST-BOUCLE
Le Commissaire aux comptes,

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.